



**Règlement concernant
l'Insigne de Performance des Polices d'Europe**

**E P L A
(en allemand: Europäisches Polizei
Leistungsabzeichen)**

de

l'Union Sportive des Polices d'Europe (USPE)

dans sa version du 03/11/2013

1. But

Le métier de policier exige une bonne condition physique sans laquelle le policier/la policière ne peut pas exercer ses fonctions de manière professionnelle.

La condition physique comprend des qualités d'endurance, de force, de rapidité et de coordination. La maîtrise de ces capacités repose sur un niveau étendu de performance physique.

Pour favoriser la condition physique des policiers et des policières des pays membres de l'USPE de même que pour promouvoir l'idée européenne et dans le but de développer une image de marque homogène pour toutes les polices qu'elle regroupe, l'USPE décerne un insigne commun, l'Insigne de Performance des Polices d'Europe (EPLA).

En obtenant l'EPLA, le policier ou la policière prouve son aptitude à répondre - dans toutes les tranches d'âge - aux exigences physiques que lui imposent ses tâches quotidiennes.

L'USPE est d'avis que l'EPLA encourage les policiers et les policières à se maintenir en forme au cours de leur carrière.

L'EPLA est un outil fondé scientifiquement qui a été développé par l'université Technique de Munich à l'instigation et avec le concours de l'USPE.

2. Groupe cible

L'EPLA ne peut être obtenu que par des personnes représentées par une association affiliée à l'USPE.

Il doit s'agir de fonctionnaires de police ou bien d'élèves ou d'étudiants d'une (haute) école de police.

La police comporte l'ensemble des organes et des institutions assurant le maintien de la sécurité et de l'ordre public (agents de police et police judiciaire).

Les policiers militaires, les militaires, les pompiers et les fonctionnaires de statuts civils non policiers n'ont pas le droit d'obtenir l'EPLA.

Les pays affiliés à l'USPE n'ont pas le droit d'élargir le groupe cible de leur propre autorité.

3. Réalisation des compétitions

L'EPLA se divise en quatre catégories différentes dans lesquelles plusieurs disciplines/épreuves sont proposées. Il faut passer une discipline/épreuve au cours d'une année calendaire (01/01 – 31/12.) (au moins le bronze)

Dans chaque catégorie, une seule discipline doit être complétée.

Les performances fournies doivent être inscrites sur une fiche de test par les examinateurs responsables des pays affiliés.

On ne peut se représenter à l'EPLA que les années calendaires suivantes (1 fois par année calendaire au maximum).

Les performances à atteindre dans les différentes catégories et tranches d'âge ressortent du tableau d'évaluation.

4. Catégories/Disciplines/Exécution

1. Endurance

Course à pied 3000 mètres
Natation 400 m/800 m

2. Force

Saut en longueur sans élan
Nage habillée 50 mètres

3. Rapidité

Course à pied 50 m/100 m
Cyclisme 200 m

4. Coordination

Saut en longueur
Tir au pistolet de service**
Saut à la corde

Règles d'exécution

4.1. Endurance

4.1.1 3000 m Course à pied

Le départ est pris sans élan. On recommande que la course ait lieu sur un circuit, mais elle peut aussi avoir lieu en terrain libre. Dans ce cas, il faudra veiller à ce que le point de départ et le point d'arrivée se situent à la même hauteur. La marche est autorisée.

Les performances sur un tapis roulant ergométrique ne sont pas admises.

4.1.2 400 m/800 m Natation

Cette épreuve doit avoir lieu dans une piscine d'au moins 25 m de long. Aucun style de nage n'est prescrit et on peut en changer pendant l'épreuve. En tournant, il faut toucher le bord du bassin avec au moins une partie du corps.

On peut prendre le départ d'un starting-block, du bord du bassin ou bien dans l'eau.

Aucun dispositif d'aide à la nage n'est autorisé.

4.2 Force

4.2.1 Saut en longueur sans élan

On saute à pieds joints sans élan d'une planche d'appel/d'une marque d'appel. Les pieds doivent être en position parallèle à la même hauteur et au niveau du sol pendant la chute.

Le sauteur/la sauteuse peut équilibrer le saut vers l'avant et l'arrière, les talons/orteils pouvant se détacher du sol.

Mais avant le saut, les pieds ne doivent pas se détacher complètement du sol ou glisser sur le sol.

On mesure depuis la planche d'appel jusqu'à l'empreinte la plus éloignée de la chute.

4.2.2 50 m Nage habillée

Les règles figurant au point 4.1.2. s'appliquent.

L'habillement du nageur se compose d'un pantalon qui arrive à la cheville et une veste qui se porte séparément du pantalon et dont les manches doivent arriver aux poignets.

Les manches et les jambes de pantalon ne doivent être ni roulés ni attachés avec de quelconques instruments.

La veste doit être portée boutonnée dans les boutonsnières prévues à cet usage.

4.3 Rapidité

4.3.1 50 m/100 m Course à pied

L'utilisation de starting-blocks n'est pas contraignante. Dans le cas où l'on renonce à utiliser des blocs de départ, le départ sera effectué accroupi/debout. Un seul faux départ est admis par course. En cas de 2e faux départ, son (sa) responsable sera disqualifié(e).

4.3.2 200 m Cyclisme

Le terrain doit être plat (sans dénivellation/montées). Le départ est „volant“ avec une phase d'accélération quelconque, qui n'est pas prise en compte dans l'évaluation. On veillera en prenant les mesures appropriées à ce que la course soit chronométrée correctement.

Pour cette épreuve, tous les vélos sans moteur auxiliaire sont admis. Les e-bikes ne sont pas autorisés.

Le casque est obligatoire dans cette épreuve.

La performance ne doit pas être fournie sur une bicyclette ergométrique.

4.4. Coordination

4.4.1 Saut en longueur

L'athlète saute d'une planche d'appel. On peut prendre n'importe quel élan. On mesure depuis la planche d'appel jusqu'à l'empreinte la plus éloignée du point de chute.

4.4.2 Tir au pistolet de service

L'athlète tire avec le pistolet de service du pays respectif (9 mm) d'une distance de 25 m sur la cible pour pistolets vitesse 25 m définie dans le règlement de l'ISSF.

L'épreuve consistera à tirer quatre séries de cinq coups. Chaque série devra être tirée sous 30 secondes au commandement « Feu ».

4.4.3 Saut à la corde

On peut sauter avec n'importe quelle corde sans moteur, la corde ayant de préférence des poignées où elle peut tourner.

On compte le nombre de sauts sans interruption.

Double Under:

La corde doit passer deux fois sous les pieds à chaque saut. On compte chaque chute après le double under.

Jogging Step:

Dans cette variante, on saute sur place en changeant de pied à chaque passage de corde. On compte combien de fois le pied droit touche le sol.

Croisé (Criss Cross):

Tous les deux sauts, il faut croiser les bras devant. A chaque tour de corde, il faut faire passer la corde sous les pieds. On compte chaque croisé.

Saut de base arrière (Easy jump backward)

On saute à pieds joints. On tourne la corde vers l'arrière. On compte chaque tour de corde.

5. Tranches d'âge

L'EPLA est divisé en hommes et femmes et en tranches suivantes :

de 18 à 24 ans

de 25 à 29 ans

de 30 à 34 ans

de 35 à 39 ans

de 40 à 44 ans

de 45 à 49 ans

de 50 à 54 ans

de 55 à 59 ans

de 60 à 64 ans

de 65 à 69 ans

L'âge atteint pendant l'année calendaire en cours est déterminant pour la définition des performances à réaliser.

6. Distinction

L'EPLA est décerné en or, argent ou bronze.

Dans les différentes catégories, on décerne des points pour la performance accomplie des points (or 3 points, argent 2 points, bronze 1 point), qui déterminent globalement quel IPP sera décerné.

EPLA d'or : 11 – 12 points

EPLA d'argent : 7 – 10 points

EPLA de bronze : 4 – 6 points

7. Responsabilités

Le Secrétariat Général se charge de la coordination de la procédure.

C'est l'USPE qui est chargée de la conception d'un insigne uniforme.

Les pays membres sont responsables de la régularité du passage des épreuves et de l'acquisition des insignes, des fiches de test et des diplômes.

La fiche de test est rédigée dans les trois langues officielles de l'USPE et peut être téléchargée à l'adresse www.uspe.org/epla.

Les diplômes seront établis exclusivement en ligne sur la page www.uspe.org/epla.

Ils sont générés dans la zone des membres en entrant les données nécessaires et peuvent être ensuite imprimés.

A cette fin, les responsables des pays affiliés ont un nom d'utilisateur et un mot de passe pour se connecter.

Les renseignements personnels recueillis sur cette fiche de test sont analysés pour la délivrance de l'EPLA et à des fins statistiques dans un processus automatisé (traitement de données) au profit de l'USPE et de ses pays membres.

Chaque pays est libre de décider si une discipline/épreuve d'un groupe sera obligatoire dans ce pays. On le communiquera à l'instance appropriée.

8. Date d'entrée en vigueur / Règlement transitoire

En vertu de la résolution prise par le Congrès le 06/10/2012 à Dublin, le nouveau Règlement concernant l'EPLA entrera en vigueur le 01/01/2014 et remplacera les dispositions antérieures.

Annexe : Tableau d'évaluation